

## Arrêté du Gouvernement de la Communauté française autorisant des radios d'école

**A.Gt 22-06-2016**

**M.B. 26-09-2016**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret coordonné du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels, notamment les articles 63 et 107 ;

Vu le décret du 20 décembre 2001 fixant le cadastre initial de référence de la Communauté française pour la radiodiffusion sonore en modulation de fréquence dans la bande 87.5-108 MHz et modifiant le décret du 24 juillet 1997 relatif au Conseil supérieur de l'Audiovisuel et aux services privés de radiodiffusion sonore de la Communauté française, tel que modifié ;

Vu l'avis favorable rendu le 14 avril 2016 par le Conseil supérieur de l'éducation aux médias ;

Sur proposition du Ministre des Médias et de la Ministre de l'Education;  
Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont autorisés en qualité de radios d'école, pour une période de deux années scolaires, les établissements d'enseignement suivants :

	Nom de l'établissement d'enseignement	Fréquence
1	ECOLE SECONDAIRE LIBRE SAINT-HUBERT Rue Saint-Gilles 41 6870 SAINT-HUBERT	97.3 MHz
2	INSTITUT NOTRE-DAME Rue de Givet 21 5570 BEAURAING	88.3 MHz
5	ECOLE ENSEIGNEMENT SPECIALISE SECONDAIRE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE Rue de Lannoy 53 7740 PECQ Implantation concernée : «Le Trèfle» Grand'Rue 5, 7950 CHIEVRES	107.6 MHz
7	ECOLE COMMUNALE FONDAMENTALE BORLON-TOHOGNE Tige du Bois de Gras 16B 6941 BORLON Implantation concernée : «Les Monts» rue de la Laiterie 32, 6941 TOHOGNE	96.8 MHz
8	COMMUNAUTE SCOLAIRE LIBRE GEORGES COUSOT Place Albert I <sup>er</sup> 11 5500 DINANT	103.3 MHz
9	ECOLE FONDAMENTALE LIBRE SAINT-MARTIN Rue Saint-Martin 32 5380 CORTIL-WODON	107.3 MHz



**Article 2.** - Le Ministre des Médias est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3.** - Le présent arrêté produit ses effets au 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Bruxelles, le 22 juin 2016.

Le Ministre-Président,

Rudy DEMOTTE

Le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche  
et des Médias,

Jean-Claude MARCOURT

La Ministre de l'Education,

Marie-Martine SCHYNS